

## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

### Carte de séjour temporaire « citoyen de l'union européenne »

#### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Formulaire** ci-joint complété ;
- Justificatifs d'état civil et de nationalité :**
  - **copie intégrale du passeport en cours de validité** (toutes les pages mêmes vierges) ;
  - **original** de l'extrait d'**acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France).
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**), ou taxe d'habitation ;
  - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie) ;

Concernant les **membres de la famille** :

- Acte de mariage le cas échéant,**
- Acte de naissance des enfants le cas échéant ;**
- Justificatif d'**assurance maladie** en cours de validité ;
- Justificatif de ressources du foyer (fiche de paie des 6 derniers mois, contrat de travail, justificatif de pension de retraite ...)** ;
- Preuves de présence en France depuis l'arrivée (une preuve par semestre).**

**Nota :**

Veillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste

- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**– dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites

- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

- **Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier**